

REVENDICATIONS

1. Système polyvalent de manutention sécurisée d'un aéronef (1) à atterrissage et décollage vertical et muni d'un atterrisseur à patins, caractérisé en ce qu'il
5 comporte des moyens (6) formant chariot motorisé de manutention de l'aéronef (1) et muni en outre de moyens (10, 11) de saisie et de levage de l'atterrisseur de l'aéronef pour faciliter sa manutention.

2. Système polyvalent de manutention selon la revendication 1, caractérisé
10 en ce que les moyens de saisie et de levage de l'atterrisseur de l'aéronef (1) comprennent des pinces (10 ; 11) de saisine de patins (4) et/ou d'arceaux (12) de l'atterrisseur.

3. Système polyvalent de manutention selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les moyens (10 ; 11) de saisie et de levage de l'atterrisseur sont
15 montés sur des bras de levage (13, 14) des moyens (6) formant chariot de manutention.

4. Système polyvalent de manutention selon la revendication 3, caractérisé en ce que les bras de levage (13, 14) sont articulés sur le reste des moyens (6) formant chariot de manutention et sont déplaçables entre une position basse de saisie ou de dépose
20 de l'atterrisseur et une position haute de levage de celui-ci.

5. Système polyvalent de manutention selon la revendication 4, caractérisé en ce que les bras de levage (13, 14) sont déplaçables entre leurs positions basse et haute par l'intermédiaire de moyens en forme de vérin (15).
25

6. Système polyvalent de manutention selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens (6) formant chariot de manutention comportent des moyens (17, 18, 19 20) d'immobilisation en position permettant de sécuriser la manutention de l'aéronef.
30

7. Système polyvalent de manutention selon la revendication 6, caractérisé en ce que les moyens d'immobilisation comprennent des moyens à plaques de frottement (17, 18, 19 20).
35

8. Système polyvalent de manutention selon la revendication 7, caractérisé en ce que les moyens à plaques de frottement (17, 18, 19 20) sont déplaçables entre une position escamotée dans les moyens formant chariot de manutention et une position déployée de blocage des moyens formant chariot de manutention en position.

5 **9.** Système polyvalent de manutention selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens (6) formant chariot de manutention comportent des moyens de motorisation et des moyens de stockage d'énergie disposés dans la partie inférieure de ceux-ci pour favoriser leur stabilité.

10 **10.** Plateforme navale équipée d'au moins une zone d'appontage/décollage d'au moins un aéronef et d'au moins un système de manutention selon l'une quelconque des revendications précédentes.